



La P'tite Boulange de Charlotte – COMMUNIQUE DE PRESSE

Angers, 4 janvier 2018

La fermeture hebdomadaire des boulangeries détruit des emplois !

Dans le département du Maine et Loire, La P'tite Boulange de Charlotte va devoir liquider une de ses boulangerie suite à une décision incompréhensible du tribunal de commerce.

Ouverte en novembre 2016, notre boulangerie d'Angers vient d'être condamnée à 82 000 € d'amende, car nous proposons du pain tous les jours de la semaine. Alors qu'elle répondait à un besoin des consommateurs angevins, ravis de pouvoir se procurer des produits sains, bons et abordables, nous n'avons pas d'autres choix que de fermer définitivement notre boutique.

Pour rappel, fermer la boulangerie un jour par semaine c'est :

- 2 emplois en moins
- Moins de flexibilité pour le repos des salariés
- Des clients qui ne comprennent pas

Pourtant, les français partagent majoritairement l'envie profonde des professionnels de la boulangerie. Selon un sondage IFOP de 2017, 56% d'entre eux sont favorables à l'abrogation des dispositions interdisant la liberté d'entreprendre dans le secteur.

Souhaitons-nous vraiment préservons l'emploi localement ?

Donnez aux boulangers les moyens de s'adapter, de développer leur entreprise et de créer de l'emploi en supprimant ces arrêtés préfectoraux qui limitent la liberté d'entreprendre !